



DELIBERATION
N° CM 30/009/2024

DÉLIBÉRATION **DU CONSEIL MUNICIPAL**

- Séance du 6 février 2024 -

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :
27

Présents et représentés :
26

L'an deux mille vingt-quatre, le six février, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 31 janvier 2024, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

PRÉSENTS : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,
Mme Muriel CHEVRON, Mme Marie-Hélène CHAPDELAINÉ, M. Nicolas FOUQUE, M. Thierry FAVOCCIA, Mme Marie-Christine HARISLUR, Adjoint au Maire,
M. Pierre PAREUX, Mme France NOIROT, Mme Isabelle BOTIN, Mme Marie-France DELANZY, M. Didier BONNIER, M. Patrick BONNEMYE, M. Michel BURILLO, M. Thierry DELCUPE, Mme Sophie Anne PÉAN, Mme Christine ROUSSET, Mme Véronique MAFFÉO, Nicolas PIOT, M. Ludovic GOURDY, M. Philippe CHERY, M. Julien BOUILLON, M. Philippe JOLY, M. Laurent MEUNIER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Olivier MALECAMP qui donne procuration à M. Thierry DELCUPE, M. Régis CARPENTIER qui donne procuration à Mme Muriel CHEVRON, Mme Sylvie MARCHAND qui donne procuration à M. Philippe JOLY

ABSENTE : Mme Adeline CLOGENSON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Thierry FAVOCCIA

• **Conseil Régional – demande de subvention au titre du dispositif de soutien à l'équipement des forces de sécurité et sécurisation des équipements publics– acquisition d'une caméra-piétons**

La Municipalité souhaite continuer la démarche initiée depuis la création de la Police Municipale de sécurisation de ses agents. À ce titre, une somme de 1 257.00 € HT sera proposée au Budget Primitif 2024, pour l'acquisition d'une caméra-piéton dédiée à la Police Municipale de la Commune.

La Région Ile-de-France soutient, dans le cadre du « Bouclier de sécurité », la modernisation des forces de Police Municipale d'Ile-de-France et participe à la sécurisation des espaces publics.

Les caméras-piétons font partie des équipements éligibles à l'aide régionale.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant le soutien proposé par la Région Ile-de-France pour la modernisation des forces de Police Municipale, dans le cadre du « Bouclier de sécurité »,

Considérant la volonté de la Municipalité d'acquérir une caméra-piétons dédiée à la Police Municipale de la Commune,

Considérant le coût de l'opération est estimée à 1 257.00 € HT,

Entendu l'exposé de Madame France NOIROT, Conseillère Municipale,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ**

- **Approuve** le projet pour l'acquisition d'une caméra-piétons dédiée à la Police Municipale de la Commune.
- **Sollicite** une subvention aussi élevée que possible, auprès de la Présidente de la Région Ile-de-France, dans le cadre du « Bouclier de sécurité ».
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Le 8 février 2024

Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire



Jean-Michel GIRAUDEAU